



Bâtir un avenir pour les jeunes (BFY)

Guide de l'enseignant – 2023

Qui devrait-on encourager à présenter sa candidature?

Tous les élèves de 10^e ou de 11^e année qui souhaitent découvrir une carrière dans le secteur de la construction devraient être encouragés à présenter leur candidature. Les élèves doivent avoir 16 ans avant le premier jour de la formation sur la sécurité dans le secteur au NSCC. Tous les éléments de la candidature doivent être soumis d'ici la date limite.

Un élève sera-t-il assuré d'obtenir un stage dans le métier de son choix?

Tous les élèves qui sont admis dans le programme obtiendront un stage dans un emploi de premier échelon du secteur de la construction. Bien que l'on tienne compte des préférences de l'élève, il n'est pas garanti qu'il s'agisse de leur premier choix.

De quoi un élève aura-t-il besoin pour participer?

Tous les élèves du programme BFY doivent suivre des formations sur le Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) et en matière de santé et sécurité au travail en plus d'avoir satisfait aux exigences du formulaire *Préparation au stage* du programme d'éducation coopérative avant le premier jour de la formation sur la sécurité dans le secteur au NSCC. Cela comprendrait l'atteinte des objectifs associés aux séances de préparation au stage du programme d'éducation coopérative. Si l'élève a terminé ces séances de préparation au stage lors d'une année scolaire antérieure, vous devrez veiller à ce qu'il reçoive une mise à jour préalable au stage afin de garantir qu'il satisfait toujours aux exigences de préparation du milieu de travail. Il vous incombe de tenir à jour un dossier du programme d'éducation coopérative pour chacun des élèves qui y participe et de transmettre une copie dûment remplie du formulaire *Préparation au stage* à votre consultant en cheminement professionnel pour les jeunes.

Un élève a présenté sa candidature. Quelles sont les prochaines étapes?

- L'élève passe en revue les documents de préparation à l'entrevue qui lui ont été fournis.
- Entrevue virtuelle (*durée de l'absence en classe = 30 minutes)
- Séance d'information virtuelle pour la famille (prévue le soir)
- Formation sur la sécurité dans le secteur au NSCC (*durée de l'absence en classe = six jours)
- Stage
- Remise de diplômes et journée du programme BFY (*durée de l'absence en classe = un jour) *pas obligatoire*

Combien de temps l'élève sera-t-il absent de la classe?

Votre consultant en cheminement professionnel pour les jeunes dispose de renseignements plus précis à ce sujet. Tous les éléments comportant un astérisque (*) dans la liste à puces ci-dessus nécessitent que l'élève s'absente de la classe pour une période donnée. Ces absences sont considérées comme une activité scolaire ou une absence justifiée. Les élèves doivent communiquer avec leurs enseignants et rattraper tous les travaux requis dans le cadre de leurs cours.

Dois-je organiser le transport?

Si des mesures de soutien au transport sont offertes avant le stage, votre consultant en cheminement professionnel pour les jeunes l'organisera. Il peut vous fournir des précisions à ce sujet. Lorsque les élèves commencent le stage, ils sont responsables de leur propre transport. ***Durant leur participation à tout élément du programme BFY, les élèves ne sont pas autorisés à transporter des passagers dans leurs véhicules personnels; à conduire les véhicules de l'employeur ou d'un client; ni à utiliser leurs véhicules personnels à des fins professionnelles.***

Comment saurai-je si un élève a été accepté?

L'enseignant figurant sur la candidature de l'élève reçoit une copie de toute la correspondance échangée par courriel avec l'élève.

Suis-je responsable de trouver un stage à l'élève?

Non. L'équipe du programme Bâtir un avenir pour les jeunes est responsable de trouver les stages. Votre responsabilité est d'aider l'élève dans le cadre du processus, jusqu'à ce que son stage soit confirmé. Si l'équipe du programme BFY communique avec vous à propos de possibilités de stage, n'hésitez pas à leur transmettre toute information dont vous disposez.

Avec qui dois-je communiquer si un élève a un stage en vue (c'est-à-dire que l'élève est en contact avec un employeur)?

Si vous ou votre élève disposez d'une possibilité de stage, veuillez en informer de façon détaillée votre consultant en cheminement professionnel pour les jeunes, qui veillera à informer le programme BFY de cette possibilité.

Quand les stages sont-ils confirmés?

Les stages seront confirmés à compter du 1^{er} juin et les avis finaux seront envoyés au cours de la dernière semaine d'école. Certains stages pourraient ne pas être confirmés avant la première semaine de juillet. Les stages débuteront au plus tard le 15 juillet, mais la majorité d'entre eux commencera la première semaine de juillet. Les élèves seront informés de la date du début de leur stage lorsqu'ils obtiendront les renseignements à son sujet.

Combien de temps l'élève travaillera-t-il?

Le programme BFY demande aux employeurs hôtes de donner 200 heures de travail (environ cinq semaines) aux élèves. Lorsque les 200 heures sont terminées, il revient à l'employeur et à l'élève de décider s'ils désirent prolonger l'emploi.

Comment puis-je me renseigner sur le stage?

Vous recevrez une copie du courriel que votre élève recevra, qui contiendra les précisions sur son stage, notamment l'employeur et son lieu de travail. Les élèves ne devraient pas communiquer avec l'employeur hôte qui leur est attribué. L'enseignant associé organisera le premier contact avec l'employeur.

Un élève a été placé en stage. Qui le supervise?

Si la personne qui le supervise n'est ni vous ni un autre enseignant de votre école, ce renseignement peut être obtenu auprès de votre consultant en cheminement professionnel pour les jeunes.

Dois-je demander à l'élève de faire des devoirs ou des travaux durant son stage?

Non. L'enseignant associé est responsable de visiter l'élève durant son stage et de gérer les attentes en matière de travaux durant celui-ci.

Quel type de crédits un élève obtient-il pour ce programme?

Pour avoir terminé tous les éléments du programme BFY, l'élève obtiendra trois crédits en éducation coopérative pour études secondaires. Il recevra également un crédit de 300 heures en apprentissage pratique. Le suivi de ces heures sera effectué par la Nova Scotia Apprenticeship Agency et elles seront attribuées à l'élève, lors de sa future inscription à titre d'apprenti dans n'importe quel métier.

Si je ne suis pas son enseignant associé, de quelle façon serai-je informé de l'expérience vécue par l'élève dans le cadre du programme?

Votre consultant en cheminement professionnel vous en informera à la fin de l'été, en vous fournissant notamment les formulaires relatifs au programme d'éducation coopérative que vous devrez mettre dans le dossier de l'élève.

Que faire si j'ai des questions ou des préoccupations?

Communiquez avec votre consultant en cheminement professionnel pour les jeunes.